OEA/Ser.W

 CIDI/RES. 344 (CV-O/20)

 30 septembre 2020

 Original: espagnol

CIDI/RES. 344 (CV-O/20)

CONVOCATION DE LA DEUXIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE LA

COMMISSION INTERAMÉRICAINE DU TOURISME

(Approuvée à sa séance ordinaire tenue le 29 septembre 2020)

 LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ,

CONSIDÉRANT :

La résolution AG/RES. 2904 (XLVII-O/17), « Promotion d'initiatives continentales en matière de développement intégré », aux termes de laquelle l'Assemblée générale a approuvé un cycle triennal pour tous les processus ministériels et de haut niveau dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) ;

Qu’au moyen de la résolution AG/RES. 2939 (XLIX-O/19), l’Assemblée générale a approuvé un calendrier de réunions de ministres et hauts fonctionnaires dans le cadre du CIDI (2019-2024), lequel prend en compte les offres des États membres d'accueillir ces réunions, les réunions des commissions interaméricaines faisant partie du cycle ministériel triennal et le nombre maximal de réunions qui peuvent être organisées avec les ressources du Fonds ordinaire de l’Organisation des États Américains (OEA) allouées à ces fins,

 PRENANT EN COMPTE la résolution CP/RES. 982 (1797/11), « Actualisation des coûts des conférences et réunions financées par l’OEA », adoptée par le Conseil permanent,

DÉCIDE :

1. De convoquer la Deuxième réunion ordinaire de la Commission interaméricaine du tourisme (CITUR), laquelle se déroulera en mode virtuel les 19 et 20 novembre 2020.
2. D’allouer les ressources prévues au chapitre 7, Sous-programme 74F du programme-budget 2020 de l’Organisation des États Américains, jusqu’à concurrence de ÉU$29 158, conformément aux lignes directrices établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11), pour la réalisation de la Deuxième réunion ordinaire de la CITUR.
3. De charger le Secrétariat général d’épauler, par le truchement du Secrétariat exécutif au développement intégré, le déroulement de la réunion, et de faire rapport au Conseil interaméricain pour le développement intégré sur les résultats de cette dernière.

CIDRP03011F01